

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_129

Objet : Marché subséquent 1 " Étude urbaine pour la requalification de la rue de la Gare à Bailleul " à l'accord-cadre AC24.039

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1er janvier 2024), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération 2025/046 du Conseil Communautaire adoptée le 18 mars 2025 qui autorise le Président à signer l'accord-cadre à marchés subséquents avec l'attributaire retenu,

Considérant l'accord-cadre mono-attributaire AC24.039, ayant pour objet des prestations de « Études urbaines (conseil, assistance et suivi pour la qualité des aménagements et de l'urbanisme » attribué à l'opérateur économique suivant :

- Groupement composé de la société ATELIER 9.81 (59 000 LILLE), mandataire et des sociétés ALTERN, P2L, SEGAT, OUVERT, co-traitants,

Considérant le lancement du marché subséquent 1 « Étude urbaine pour la requalification de la rue de la Gare à Bailleul » sur la plateforme « Marchés sécurisés », auprès du titulaire de l'accord-cadre,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 23 septembre 2025 à 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre,

DECIDE

Article 1 : De signer et d'attribuer le marché subséquent n°1 à l'accord-cadre AC24.039 « Étude urbaine pour la requalification de la rue de la Gare à Bailleul » à ATELIER 9.81 (59299 BOESCHEPE) pour un montant global et forfaitaire toutes tranches confondues de 59 4000 € HT soit 71 280 € TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : ETUDE DE FAISABILITE (MISSION B.1) ET CHIFFRAGE ET ESTIMATION FINANCIERE (MISSION B.2) : 49 800 € HT soit 59 760 € TTC

- Tranche optionnelle 1 : ASSISTANCE A LA CONCERTATION (MISSION C) : 9 600 € HT soit 11 520 € TTC

Ce marché subséquent est conclu pour une durée de 18 mois à compter de sa date de notification.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 02 OCT. 2025

Par délégation,

Le Vice-Président en charge des

Finances, du pacte fiscal et financier et

de l'achat public



Jérôme DARQUES

